

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 22 juin 2022

Convocation adressée le 16 juin 2022

Compte rendu affiché le 28 juin 2022

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juin, à 15h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 16 juin 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT

Absent(es) excusé(es) : Laurence CROIZIER ; Nadine GEORGEL ; Stéphanie LEGER ; Luc SEGUIN ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL

Absent : Yves BEN ITAH

Reçu le - 5 AOUT 2022

Procuration : Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Stéphanie LEGER à Tristan DEBRAY
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Samira BACHA-HIMEUR

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE LYON 2
RELATIVE A LA LICENCE DE MUSICOLOGIE**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Depuis 2015 (délibération du 23 décembre 2015) le conservatoire a mis en place un partenariat avec l'université Lumière Lyon 2 pour l'organisation de la licence de musicologie. Les premières licences conjointes ont été proposées à la rentrée universitaire 2016/2017 avec deux options « interprète » et « médiation ».

La convention liant les deux établissements a été renouvelée en 2018 jusqu'au terme du contrat quinquennal en cours.

Dans le cadre du contrat quinquennal 2022/2027 de l'université Lyon 2 et de la nouvelle accréditation des formations, les maquettes pédagogiques de la licence de musicologie ont été revues.

Une nouvelle licence aménagée conjointement entre le conservatoire et l'université sera proposée à la rentrée universitaire 2022/2023 avec la mention « musique et musicologie ».

La convention de partenariat a par conséquent été renégociée.

Le nombre d'étudiants admis en cursus « licence » au conservatoire passe de 25 à 20 par année de licence, étant précisé que le nombre maximum d'inscrits n'a cependant jamais été atteint depuis la création de ce parcours au conservatoire.

Les étudiants qui suivent ce cursus s'inscrivent et acquittent des droits d'inscription dans les deux établissements.

L'inscription dans ce seul cursus ne permet pas l'obtention des diplômes délivrés par le conservatoire (CEM et DEM). Les étudiants qui souhaitent obtenir ces diplômes suivent un double cursus, sous réserve d'avoir réussi les concours d'entrée spécifiques au conservatoire.

La répartition des enseignements entre les deux établissements reste identique en volume horaire à ce qu'elle était dans les précédentes conventions.

La nouvelle convention prend effet à compter de l'année universitaire 2022/2023 et s'achèvera à la fin du contrat quinquennal 2022/2027.

Pour mémoire, un autre partenariat pédagogique existe depuis 2011 entre le conservatoire-département Théâtre et l'université Lyon 2 – filière arts du spectacle.

Une nouvelle convention est là aussi en cours de négociation ; elle sera présentée lors d'une prochaine séance du comité syndical.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **approuve** la convention de partenariat entre le syndicat mixte de gestion du CRR de Lyon et l'université Lumière Lyon 2 relative à la licence aménagée de musique et musicologie qui prendra effet à compter de l'année universitaire 2022/2023 et ce jusqu'à la fin du contrat quinquennal 2022/2027, ainsi que ses annexes ;

✓ **autorise** à signer cette convention et ses avenants éventuels ainsi que tout autre document afférent à ce partenariat.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT